



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N°2 – du 19/09/2023

Présidence : Sophie CHARRUET

Présents : Mmes S. CHARRUET, Mrs S.ROCHAT, M. PELLETIER, M-A. KOUCKAR

Excusés : E.Pacotte , PY BERNIER

Absents non excusés : S.NAVARRO

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 17h50

Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions
- Rentrée du foot
- Report de match



PÔLE TECHNIQUE

COURRIERS

- Mail du club du FC VOLONNE en date du 18/09/23 concernant l'engagement de leurs équipes U7 et U9 → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de l'AFC Ste TULLE PIERREVERT en date du 18/09/23 concernant l'ajout d'une équipe U11 → **Lu, pris note, nécessaire fait et réponse faite.**
- Mail du club de l'AFC Ste TULLE PIERREVERT en date du 18/09/23 concernant le changement de terrain du match U13 D2 face à l'Ent DAB du 23/09/23 → **Lu, pris note, nécessaire fait et réponse faite.**
- Mail du club de l'OBSC en date du 18/09/23 concernant le changement de date du match U13 D1 Gap Foot 05 – OBSC → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de l'AFCV en date du 18/09/23 concernant l'engagement de leurs équipes U7 et U9 → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de Ent DAB en date du 27/09/23 concernant les dysfonctionnements de la FMI en U13 D2 pour leurs équipes 2 et 3 → **Lu, pris note et nécessaire fait.**
- Mail du club de l'AFCV en date du 15/09/23 concernant l'engagement d'une 3^{ème} équipe U11 → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de l'OBSC en date du 14/09/23 concernant l'engagement d'une seconde équipe U13, spécifiquement féminine → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de l'EP Manosque en date du 14/09/23 concernant la non-disponibilité du stade le 7 octobre 2023 → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de l'ARGENTIERE SPORTS en date du 13/09/23 concernant l'engagement de leurs équipes U7 et U9 → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de l'US VEYNES SERRES en date du 13/09/23 concernant l'engagement d'une seconde U11 → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de St CREPIN ES en date du 12/09/23 concernant l'engagement d'une seconde U11 → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de l'US VIVO 04 en date du 11/09/23 concernant l'engagement d'une 3^{ème} U13 → **Lu, pris note, nécessaire fait.**
- Mail du club de LARAGNE SPORTS en date du 10/09/23 concernant l'engagement d'une 3^{ème} U11 → **Lu, pris note, nécessaire fait**

RETOUR CSR

- NEANT



PÔLE TECHNIQUE

SUIVI DES COMPETITIONS

CRITERIUM U13

Journée 1 du 16/09/23

- U13 D2 Poule C - Match n° 27073582, US VIVO 04 2 – GJ DURANCE VERDON 2 : Manque feuille de match et feuille de jonglage. **La commission demande ces documents pour le mardi 26/09/23, délai de rigueur.**
- U13 D2 Poule D - Match n° 27073611, AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – FC SISTERON 3 : Manque feuille de match et feuille de jonglage. **La commission demande ces documents pour le mardi 26/09/23, délai de rigueur**
- U13 D2 Poule D - Match n° 27073610, US VIVO 04 1 – AS FORCALQUIER 1 : Manque feuille de jonglage. **La commission demande ces documents pour le mardi 26/09/23, délai de rigueur**

FESTIVAL U13

Selon les éléments liés aux engagements des clubs (22 équipes « première », 14 équipes « réserve », 32 équipes qualifiées pour le 1^{er} tour), le festival U13 sera organisé de la sorte (cf règlement Festival U13).

- Tour de cadrage :
 - 2 plateaux de 4 équipes donnant 3 qualifiés par plateau.
 - 2 plateaux de 3 équipes donnant 2 qualifiés par plateau.
- 1^{er} tour :
 - 8 plateaux de 4 équipes donnant 2 qualifiés par plateau.
- Phase départementale :
 - Un tournoi à 16 équipes en formule échiquier intégrant les défis techniques et éducatifs.

Le tirage au sort du tour de cadrage aura lieu lors de la prochaine commission.

CRITERIUM U11

Rentrée du Foot

	Gap	La Batie Neuve	Les Mées	ASVG
Nombre d'équipes	10	11	11	10
Nombre de joueurs	90	105	110	103
Nombre de filles	3	3	5	5
Clubs absents				

Les plateaux de ASVG et de Les Mées ont été interrompus (intempéries)



PÔLE TECHNIQUE

- ➡ Site de Les Mées : Absence de feuille de présence des clubs de GJMD, AS St ANDRE DES ALPES, CA DIGNE, Ent MALIJAI/VOLONNE, SISTERON FC ➔ **La commission demande aux clubs de transmettre par FAL ce document avant le mardi 26/09/2023 délai de rigueur.**

CRITERIUM U9

A ce jour, 67 équipes sont engagées. Les plateaux sont en cours d'élaboration et seront publiés lundi 25 septembre.

PLATEAU U7

A ce jour, 50 équipes sont engagées. Les plateaux sont en cours d'élaboration et seront publiés samedi 30 septembre.

RENTREES DU FOOT

Le programme est le suivant :

- ➡ Rentrée du foot U9 – Samedi 23 septembre
- ➡ Rentrée du foot U7 – Samedi 30 septembre.

Les rassemblements auront le matin (9h30-12h).

Les documents sont déjà publiés sur le site du district et sur le logiciel FAL. Le programme U11 est mis à jour en fonction des engagements et des possibilités.

Il est demandé aux membres de se positionner pour l'encadrement de ces rassemblements. Une communication sera faite pour chaque rassemblement à chaque référent.

Rentrée du Foot U11			
Gap	La Bâtie Neuve	St Auban	Gréoux
<i>Cédric C. Kassou Z.</i>	<i>Cédric D. E.Pacotte S.Charruet</i>	<i>PY Bernier M.Rabier</i>	<i>S.Rochat M.Kouchkar M.Pelletier</i>
Rentrée du Foot U9			
Eyglis	Gap	Malijai	Villeneuve
<i>M.Rabier E.Pacotte</i>	<i>PY Bernier S.Charruet</i>		<i>G.Letessier</i>
Rentrée du Foot U7			
St Bonnet	Veynes	Malijai	Forcalquier
<i>Sophie C. Kassou Z.</i>	<i>Cédric D.</i>	<i>M.Kouchkar G.Letessier</i>	<i>Marvin S.Rochat</i>



PÔLE TECHNIQUE

REPORT DE MATCH

Club Demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévue	Nouvelle Date	Nouvel Horaire	Remarques
District	D2 Poule A N°27073527 FC L'AVANCE1 - LARAGNE Sp 1	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable
District	D2 Poule B N°27109764 FC MALIJAI1 – FC SISTERON 2	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable
District	D2 Poule B N°27109766 FC LA SAULCE 1 – ASF TALLARD 1	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable
District	D2 Poule C N°2773583 SC VINON1 – GJMD3	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable
District	D2 Poule C N°27073585 AS DAUPHIN 1 – EP MANOSQUE 1	16/09	14h30	21/10	14h00	Terrain impraticable

La séance est levée à 18h45.

Prochaine réunion, le mardi 26 septembre 2023 (horaire à définir).

Présidente de la commission
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance